



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-17007>

Département(s) de publication : **76**

Annonce n° **24-17007**

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-16298

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Métropole Rouen Normandie

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 20002341400101

Ville : ROUEN

Code postal : 76176

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 76

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Contrôle et remplacements des pièces détachées des équipements de protection individuelle soumis à vérification périodique réglementaire

Code CPV principal - Descripteur principal : 71631000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Cette consultation correspond à la relance d'une première procédure déclarée sans suite. Il est précisé que cette relance ne concerne que le lot 1 de l'accord cadre « Contrôle et remplacement des pièces détachées des équipements de protection individuelle soumis à vérification périodique réglementaire »

Critères d'attribution : Performances en matière de protection de l'environnement : 10% Prix des prestations : 90%

Section 4 - Informations rectificatives

- Rubrique : Date et heure limites de réception des plis, Au lieu de 05/03/2024 à 16h00, lire 11/03/2024 à 16h00
- Rubrique : Référence professionnelle et capacité technique, Après la mention : - Justificatifs de la compétence du candidat à effectuer les contrôles, objet de l'accord-cadre, dans les conditions prévues, par des personnes ayant les qualifications requises selon l'article R4323-100

du Code du Travail - Le candidat fournira les attestations nominatives de qualification des agents susceptibles d'intervenir dans le cadre des prestations objet de l'accord-cadre, Ajouter : - Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, en lien avec l'objet du présent accord-cadre

- Rubrique : Renseignements complémentaires, Après la mention : L'accord-cadre avec minimum annuel de 7 500 euro(s) Ht et maximum annuel de 30 000 euro(s) Ht est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande, Ajouter : L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an et reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans. - Pour les contrôles périodiques, les dates de contrôle sont fixées par l'entité adjudicatrice en accord avec le titulaire au moins un mois avant les dates des-dits contrôles. - Pour des interventions commandées en dehors des contrôles périodiques, le titulaire devra intervenir dans un délai de 15 jours maximum

Date d'envoi du présent avis à la publication : 12/02/2024